

Rapport annuel 2010-2011



Table des matières

Rapport du président du Conseil et de la présidente-directrice générale.....	4
Les événements de l'Ordre	8
Conseil d'administration	10
Comité exécutif	12
Délivrance des permis	13
Tableau des membres et renseignements généraux.....	14
Garantie contre la responsabilité professionnelle.....	15
Syndic	16
Exercice illégal et usurpation de titre	17
Fonds d'indemnisation	17
Formation continue obligatoire.....	17
Rapport des comités	18
• Comité de la formation	19
• Comité d'inspection professionnelle	19
• Conseil de discipline	20
• Comité de révision des plaintes	21
• Conseil d'arbitrage	21
Rapport des autres comités assurant la protection du public	22
• Comité d'admission.....	22
• Comité des requêtes	22
• Comité de vérification	22
• Comité de la gestion des risques.....	23
• Comité des programmes professionnels.....	23
• Comité de gouvernance	23
L'Ordre en action	24
• Membres des comités et groupes de travail.....	25
• Membres des conseils de section.....	25
• Personnel de l'Ordre.....	28
États financiers	30
• Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.....	30
• Rapport des experts-comptables	31
• Résultats	32
• Évolution des actifs nets.....	33
• Bilan	34
• Flux de trésorerie	35
• Notes complémentaires.....	36
• Renseignements complémentaires – Fonds d'administration.....	45

Rapport annuel 2011 de l'Ordre des CGA du Québec

Montréal, juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 65^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Marco Pilon, FCGA

Montréal, juin 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le 65^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Marco Pilon, FCGA

Québec, juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 65^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Jean-Marc Fournier

Rapport du président du Conseil et de la présidente-directrice générale

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, plusieurs dossiers ont retenu l'attention de l'Ordre des comptables généraux accrédités (CGA) du Québec. Les actions posées s'inscrivent dans le respect des valeurs et des règles de gouvernance de notre organisation et visent la réalisation pleine et entière de notre mission de protection du public.

Des efforts particuliers ont été investis afin de consolider les services offerts aux membres et les efforts déployés par les sections régionales à cet effet. De plus, l'année a été marquée par l'arrivée de près de 400 nouveaux membres, ce qui démontre bien la vigueur de notre titre professionnel et l'appréciation qu'en ont les futurs comptables du Québec.

L'exercice écoulé aura également été une occasion pour l'Ordre d'entretenir des liens tant avec les différentes instances gouvernementales qu'avec ses partenaires sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

C'est avec enthousiasme que les membres du Conseil d'administration, l'équipe de gestion et le personnel du siège social de l'Ordre ont relevé les nombreux défis inhérents aux divers dossiers traités. Les travaux ont été effectués tout en déployant des efforts soutenus afin d'offrir des services de qualité à l'ensemble de nos membres.

Dossier de la comptabilité publique

Au cours de l'exercice 2010-2011, le dossier de la comptabilité publique a figuré parmi les priorités de la présidence-direction générale. En effet, l'évolution de la comptabilité publique et les conséquences de la réglementation en vigueur au Québec sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes pour plusieurs membres de l'Ordre qui œuvrent dans ce secteur d'activités. La diminution de la demande en matière d'audit pose un enjeu majeur à un nombre important de CGA, qui ont l'obligation d'obtenir un permis de comptabilité publique au plus tard le 21 décembre 2012 pour continuer à réaliser des missions d'audit et d'examen.

L'Office des professions du Québec, lors de discussions avec les représentants de l'Ordre, a demandé qu'un mémoire lui soit adressé afin de lui faire part de la situation. Des énergies ont donc été consacrées à la recherche afin de documenter l'effet des nouvelles normes comptables sur la baisse de la demande en matière d'audit. Une analyse comparative de la réglementation régissant l'exercice de la comptabilité publique dans les autres provinces canadiennes, aux États-Unis et en Europe a également été effectuée.

Le mémoire fait aussi état des effets de la réglementation actuelle sur l'accessibilité à la profession pour les futurs comptables intéressés à exercer la comptabilité publique. De plus, le mémoire s'inquiète des conséquences de ladite réglementation sur la mobilité de la main-d'œuvre, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

Enfin, le mémoire démontre la portée de la réglementation en vigueur sur la pratique professionnelle de nombreux CGA qui, étant donné la baisse de la demande, ne peuvent cumuler ou compléter les 625 heures d'expérience requises en audit pour l'obtention de leur permis de comptabilité publique. Le 21 décembre 2012, ces CGA seront privés, du jour au lendemain, de leur droit de faire des missions d'examen ainsi que les missions d'audit qu'ils sont actuellement habilités à réaliser en vertu de lois particulières. La réglementation actuelle met donc en péril leur avenir professionnel et financier.

Le mémoire, intitulé *Les comptables généraux accrédités du Québec et la comptabilité publique : état de la situation* a été déposé à l'Office des professions au mois de janvier 2011. De nombreuses représentations ont été faites auprès de l'Office, du ministère de la Justice et des ministères à vocation économique.

À la fin de l'exercice financier, les représentants de l'Ordre, de l'Office des professions et du ministère de la Justice travaillaient de concert afin de trouver une solution qui permettrait de protéger les droits d'exercice des CGA du Québec en matière de comptabilité publique.

Tournée des sections

Un autre des grands dossiers de l'année aura été la Tournée Synergie qui, de la fin du mois d'août 2010 au mois de mars 2011, a permis aux représentants de l'Ordre de rencontrer les membres des conseils d'administration des treize sections régionales. Les grands objectifs de ces rencontres étaient :

- De créer et de maintenir des liens plus étroits entre le siège social de l'Ordre et les sections;
- D'écouter les sections afin de mieux répondre à leurs besoins;
- D'assurer une meilleure synergie entre les actions mises de l'avant par les sections et les objectifs stratégiques de l'Ordre;
- De mobiliser les sections afin d'assurer un rayonnement optimal du titre en région en s'assurant, entre autres, que les ententes de partenariat et l'octroi des commandites génèrent des retombées intéressantes;
- De maximiser la présence de la permanence de l'Ordre et des dirigeants sur le terrain.

Les principaux sujets discutés au cours de cette tournée ont été les motivations des administrateurs, leurs préoccupations, les relations avec les autres sections, les activités des sections et les ressources disponibles, tant au plan humain que financier. Les discussions, très ouvertes, ont également permis aux sections d'exprimer d'autres préoccupations, notamment en ce qui a trait aux activités de formation continue et au service à la clientèle de l'Ordre.

Les administrateurs rencontrés lors de la tournée sont, dans l'ensemble, réceptifs au discours sur la nécessité d'apporter des changements afin d'assurer une meilleure synergie entre l'Ordre et les sections. L'importance d'arrimer les activités des sections avec les objectifs stratégiques de l'Ordre est bien reçue. Il en va de même de l'énoncé concernant la nécessité de s'assurer que les ententes régionales de partenariat sont uniformisées afin qu'elles répondent aux objectifs de l'Ordre en matière de visibilité et de promotion du titre de CGA.

À la fin de la tournée, un rapport a été déposé au Conseil d'administration. Parmi les principales recommandations figure la révision des critères d'attribution des sommes affectées aux commandites régionales. L'Ordre, en tant que fiduciaire, est imputable des sommes confiées aux sections pour leur fonctionnement et leurs activités. C'est dans le respect de ses valeurs fondamentales et de ses normes de gouvernance que le Conseil d'administration a adopté une version révisée de la politique des sections afin de refléter les résultats de la Tournée Synergie.

En direct du siège social de l'Ordre

L'équipe de la permanence a investi temps et énergie afin de mener à bien de nombreux dossiers liés à la mission de protection du public de l'Ordre et à la prestation des services offerts aux membres.

Protection du public et Services juridiques

Au cours de la dernière année, la vice-présidence Protection du public et Services juridiques a traité de nombreux dossiers directement liés à notre mission de protection du public ainsi qu'aux obligations que le *Code des professions* impose à tous les ordres professionnels. Parmi ses principales réalisations, il faut mentionner :

- La réalisation de la phase 2 de l'amélioration du processus d'inscription annuelle. Les informations recueillies par le nouveau formulaire d'inscription permettent de mieux cibler les besoins des membres et de mieux respecter les obligations liées à la tenue du tableau de l'Ordre, facilitant ainsi au public l'accès à toute l'information prévue par la Loi. L'amélioration du processus d'inscription annuelle a également permis l'intégration de la facturation de l'assurance responsabilité professionnelle à la facturation de la cotisation annuelle;
- Des modifications ont été apportées au Rapport annuel de formation continue afin de le rendre plus convivial et beaucoup plus facile à remplir. Par ailleurs, l'application des deux règlements sur la formation continue a été actualisée, notamment en rendant

admissible un plus grand nombre d'activités de formation, de façon à mieux tenir compte des besoins très variables de nos membres;

- Les processus de l'inspection professionnelle ainsi que ceux de l'enregistrement pour l'exercice en pratique privée et pour l'exercice en société ont été modifiés afin de tenir compte de la nouvelle législation et de la réglementation sur la comptabilité publique. La mise en place de mécanismes d'inspection plus appropriés pour certaines clientèles plus spécifiques a aussi été amorcée, notamment en ce qui concerne les planificateurs financiers et les fiscalistes;
- Les poursuites liées à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre ont été rapatriées à l'interne afin, notamment, de diminuer les coûts d'opération. En effet, conséquemment à l'obtention des pleins droits d'exercice en matière de comptabilité publique, l'Ordre a noté une augmentation des infractions pénales liées à l'usurpation du titre de CGA auditeur ou encore à l'accomplissement d'actes professionnels liés à la comptabilité publique. L'Ordre a donc accentué ses interventions afin de mieux protéger tant le public que ses membres;
- L'Ordre a également rapatrié à l'interne la gestion des greffes destinés à l'application des différents mécanismes de protection du public. C'est ainsi que le secrétariat des greffes du conseil de discipline, du comité de révision des plaintes et du conseil d'arbitrage des comptes est désormais entièrement assumé par la permanence.

Formation et Perfectionnement professionnel

Au cours de l'exercice 2010-2011, la vice-présidence Formation et Perfectionnement professionnel s'est distinguée par l'innovation dont elle a fait preuve afin d'élargir l'éventail des services offerts aux membres. Il faut notamment mentionner :

- les activités de formation 2010-2011 ont permis d'accueillir 6 692 participants à 237 sessions offertes à travers la province. Grâce à la mise en place du Campus CGA, l'Ordre a pu diversifier son offre en ajoutant des formations en ligne à ses traditionnelles formations en salle. Des efforts ont aussi été déployés afin d'adapter la durée des formations offertes aux besoins des membres. Enfin, de nombreuses nouveautés ont été inscrites au programme, entre autres des formations destinées aux CGA auditeurs;
- Un forum virtuel a été créé afin de permettre à nos partenaires universitaires d'échanger rapidement sur les questions relatives au programme de formation CGA. L'Ordre a également poursuivi son partenariat avec le professorat en performance financière et stratégique de HEC Montréal, en vue de soutenir la recherche, notamment par l'octroi de bourses aux étudiants CGA de l'institution;
- L'équipe a collaboré aux travaux du groupe de travail national pour l'implantation d'un nouveau formulaire d'évaluation du stage. Cette collaboration a permis à l'Ordre d'amorcer un processus de révision de ses pratiques à cet égard afin d'intégrer l'approche par compétences à son processus d'évaluation du stage;
- L'Ordre s'est inscrit au projet IPOP en partenariat avec Emploi Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ce programme offre un soutien financier à l'employeur qui recrute et intègre une personne immigrante formée à l'étranger et inscrite comme candidate à l'exercice de la profession CGA ou à la réciprocité du titre de CGA;
- L'équipe de la vice-présidence a soutenu les travaux du comité de fiscalité qui, en plus de produire plusieurs articles publiés dans le CGA Express, a assuré la couverture des budgets fédéral et provincial du printemps 2011 en collaboration avec l'Association de planification fiscale et financière. Cette collaboration a réuni l'expertise et les ressources des deux organisations dans la préparation, à l'intention des membres, d'un résumé des mesures fiscales annoncées par ces budgets.

Affaires publiques et Communications

Au cours de l'exercice 2010-2011, la vice-présidence Affaires publiques et Communications a déposé un plan de communication triennal visant la révision des programmes sous sa responsabilité, notamment ceux liés à la notoriété auprès du marché des affaires et du milieu étudiant, à l'organisation des événements, aux communications avec les membres, ainsi qu'aux activités des sections de l'Ordre. Parmi les principaux dossiers, notons :

- La campagne de notoriété sous le thème « Comptez sur notre vision », réalisée en collaboration avec CGA-Canada et s'adressant au marché des affaires s'est poursuivie de l'automne 2010 au printemps 2011; elle a été diffusée sur les principaux réseaux de télévision du Québec. En marge de cette campagne, les placements médias imprimés et électroniques ont été bonifiés afin d'assurer une visibilité optimale au titre. Par ailleurs, la vice-présidence Affaires publiques et Communications travaille étroitement avec CGA-Canada dans l'objectif d'assurer une meilleure représentativité en ce qui concerne les spécificités du Québec dans la conception des campagnes nationales;
- Les stratégies portant sur le développement du marché étudiant ont été orientées en vue d'attirer et de fidéliser les étudiants, ainsi que de rehausser la perception du programme CGA. Parmi les initiatives 2010-2011 figurent l'actualisation de la documentation et de l'image de marque portant sur le marché étudiant, ainsi que l'amorce de l'utilisation des médias sociaux. L'approche sur le terrain s'est orientée sur des activités fondamentales en soutien aux besoins des étudiants, en étroite collaboration avec les sections de l'Ordre. Une réforme du programme de bourses a également été entreprise et une meilleure visibilité a été assurée lors de la remise des bourses;
- Suite à la Tournée Synergie effectuée par la présidence de l'Ordre et à la révision de la politique des sections, la vice-présidence Affaires publiques et Communications a consolidé ses liens avec

les sections. L'objectif est d'assurer un meilleur arrimage entre les objectifs poursuivis par l'Ordre et les activités professionnelles et sociales organisées en région par les sections, en ce qui a trait au rayonnement et à l'appartenance au titre CGA. De plus, des efforts ont été entrepris afin de davantage mettre à contribution les membres dans le contexte du développement du marché étudiant;

- La vice-présidence des Affaires publiques et Communications a collaboré à l'organisation du colloque qui a eu lieu en novembre 2010. L'approche concernant les événements majeurs de l'Ordre a été revue afin d'assurer un meilleur rayonnement et positionnement de l'Ordre, entre autres lors de la Remise des permis et du Gala Reconnaissance à compter de l'année 2011.

Remerciements

En terminant, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif pour le dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au cours de l'année afin de mener à bon port les nombreux dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Nous remercions également tous les CGA qui mettent leur expertise et leur savoir-faire au service de la profession et de leurs confrères et consœurs en contribuant aux travaux des comités et groupes de travail de l'Ordre.

Enfin, nous saluons le travail exceptionnel des membres du personnel de la permanence pour l'énergie avec laquelle ils contribuent à l'avancement des travaux de l'Ordre tout en démontrant une volonté exemplaire de répondre toujours mieux aux besoins et aux attentes de l'ensemble des CGA du Québec.

Le président du Conseil,

La présidente-directrice générale,



Marco Pilon, FCGA

Paulette Legault, CGA



Marco Pilon, FCGA
Président du Conseil



Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice
générale et secrétaire

Les événements de l'Ordre

Fidèles à la tradition, les grands événements de l'Ordre ont connu un immense succès en 2010-2011.

Un 11 juin bien rempli!

Le 11 juin, la région des Laurentides a accueilli une véritable Journée CGA, alors que l'Ordre tenait son assemblée générale annuelle, un tournoi de golf et la deuxième édition de son Gala Reconnaissance. Cette journée a connu un immense succès. En matinée, plus de 100 personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle. Par la suite, plus de 60 golfeurs ont profité du beau temps au Club de golf de Piedmont. La journée s'est terminée avec le Gala Reconnaissance qui a rassemblé plus de 125 participants.

Assemblée générale annuelle

Les membres présents à l'assemblée générale annuelle ont notamment pris connaissance du rapport de la présidence pour l'exercice 2009-2010. Ils ont également entendu Denis Riendeau, FCGA, donner un compte rendu de l'évolution du dossier de la comptabilité publique. Outre la présentation des états financiers au 31 mars 2010 et la nomination des vérificateurs pour l'année en cours, les participants se sont prononcés sur l'adoption d'un nouveau taux de cotisation professionnelle pour l'exercice 2011-2012.

Gala Reconnaissance

Le 11 juin 2010, plus de 125 personnes ont participé au Gala Reconnaissance de l'Ordre. L'objectif de cet événement est d'honorer les membres qui se sont distingués par leurs actions et leurs réalisations, ainsi que les partenaires de l'Ordre qui contribuent activement au rayonnement du titre CGA et à l'évolution de la profession.

Les lauréats de cette deuxième édition du Gala sont

- Catégorie « Association étudiante CGA méritante » : l'Association étudiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

- Catégorie « Employeur émérite » : le ministère des Finances du Québec
- Catégorie « Partenaire émérite » : La Personnelle
- Catégorie « Section CGA méritante » : deux sections ont reçu cet honneur – Mauricie/Centre-du-Québec et Montréal
- Catégorie « Membre émérite » : Jean Laporte, CGA
- Catégorie « Membre à vie » : deux membres ont reçu cette distinction – André Boulais, CGA auditeur, et Denis Aubé, FCGA

Pour une troisième année consécutive, une bourse doctorale a été accordée à Michel Sayumwe, candidat au Ph. D. et candidat CGA. Les travaux de recherche du futur professeur en comptabilité financière à l'UQAM portent sur « L'utilisation des IFRS en tenant compte des principaux intervenants ».

L'Ordre tient à remercier ses partenaires qui ont largement contribué au succès de cette soirée!

Colloque annuel

Le 19 novembre 2010, l'Ordre a tenu son colloque annuel, qui avait pour thème « Un coffre à outils pour une relève réussie ». Près de 150 personnes ont eu l'occasion de discuter, en plénière et en ateliers, de divers sujets liés à la relève dans les entreprises québécoises.





Remise des permis 2010

Le 23 octobre 2010, quelque 1 300 personnes ont assisté à la remise annuelle des permis de l'Ordre des CGA du Québec. L'événement, qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe, visait à souligner le travail et la persévérance des 356 nouveaux CGA. Les 220 nouveaux membres présents ont reçu les honneurs devant parents et amis réunis pour l'occasion. Ce moment, important pour eux, marquait le début de leur carrière de comptable professionnel.

Le président d'honneur de la Remise 2010, Michel Gamache, CGA, a invité les nouveaux CGA à toujours faire preuve de fierté à l'égard de leur titre professionnel. Marco Pilon, FCGA, président du Conseil d'administration de l'Ordre des CGA du Québec a présidé l'événement.

C'était pour l'Ordre l'occasion de féliciter quatre de ses membres, qui ont reçu le titre de Fellow, la plus haute distinction honorifique accordée par CGA-Canada, en reconnaissance des services exceptionnels rendus à la profession comptable et à la communauté en général, tant sur le plan professionnel que sur le plan social ou philanthropique. Les quatre membres qui ont reçu leur titre de fellow des mains de Joyce Evans, FCGA, présidente du Conseil de CGA-Canada, sont :

Denis Aubé, FCGA
Gaston Bédard, FCGA
Roger Hachey, FCGA
Danièle Pérusse, FCGA

Méga cocktail 2011

Le 24 mars 2011, l'Ordre a accueilli plus de 375 étudiants en comptabilité, en finance ou en administration à son Méga cocktail annuel, qui a eu lieu au Centre Mont-Royal, à Montréal. Les futurs comptables ont rencontré des représentants de 15 employeurs potentiels et échangé avec les maîtres de stage qui étaient venus prêter main-forte à l'équipe du Service de la formation et comptabilité publique, au kiosque de l'Ordre, afin de répondre à leurs questions. Plusieurs participants ont également assisté à une ou plusieurs mini-conférences animées par des CGA qui exercent en cabinet, en entreprise ou dans la fonction publique.

L'événement a aussi été l'occasion de dévoiler le nom des gagnants du concours « As-tu l'étoffe d'un CGA ? », qui consistait à deviner le nombre de petits G dans l'immense G qui a fait le tour de 11 campus universitaires durant l'hiver. Pour déterminer les 11 gagnants d'un iPad, l'Ordre a procédé par tirage au sort parmi les 50 participants de chacune des universités ayant inscrit les réponses le plus près de la réalité, conformément au règlement.

Au lendemain de l'événement, force était de constater que les personnes de talent sont nombreuses parmi la relève de la profession comptable au Québec. Les étudiantes et les étudiants rencontrés font preuve de dynamisme et d'enthousiasme. Nul doute que ce sera un honneur de les voir joindre les rangs de l'Ordre d'ici quelques années !



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. À ce titre, il veille à l'application des dispositions du *Code des professions* ainsi que des lois et règlements qui régissent l'exercice de la profession. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Pour l'exercice financier 2010-2011, le Conseil d'administration de l'Ordre était constitué de quinze administrateurs élus par les membres et représentant les trois régions de Montréal, de l'Ouest du Québec et de l'Est du Québec. Quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, dont le mandat est de représenter les intérêts du public, y siègent également. Les administrateurs sont assistés dans leur mandat par la présidente-directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Deux administrateurs ont commencé leur mandat en 2010 alors que deux ont démissionné de leurs fonctions en cours d'année.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à onze reprises. Au cours de sept rencontres ordinaires et de quatre rencontres extraordinaires, ils ont adopté, outre les décisions concernant l'administration des affaires de l'Ordre, plusieurs résolutions portant notamment sur les sujets suivants :

- l'élection du président du Conseil d'administration et des autres membres du comité exécutif pour l'exercice 2010-2011;
- la nomination de la présidente-directrice générale comme secrétaire de l'Ordre;
- la nomination des représentants de l'Ordre auprès des instances de CGA-Canada;
- l'approbation des états financiers au 31 mars 2010, tels que présentés;
- l'approbation des budgets pour le fonds d'administration et les autres fonds de l'Ordre pour l'exercice 2010-2011;
- le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2011-2012;

- l'approbation du contrat d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres en pratique et la tarification afférente;
- la ratification des nouvelles dispositions du régime d'assurance médicaments des membres de l'Ordre;
- le choix de la firme responsable de l'audit des états financiers de l'Ordre;
- la composition des divers comités de l'Ordre pour l'année 2010-2011;
- l'approbation de la date et du lieu des événements majeurs de l'Ordre pour 2011, dont l'assemblée générale annuelle des membres, la Remise des permis et le Gala Reconnaissance;
- l'adoption de la Convention de protection complémentaire des administrateurs de l'Ordre des CGA du Québec;
- la délégation à la permanence de certaines fonctions administratives;
- l'adoption de différentes politiques, notamment la *Politique concernant la relève des dirigeants de l'Ordre*, la *Politique concernant la rémunération des dirigeants et administrateurs de l'Ordre*, la *Politique concernant le remboursement des dépenses des administrateurs et du président-directeur général de l'Ordre*, la *Politique concernant le remboursement des dépenses des bénévoles de l'Ordre*, la *Politique concernant le rôle de l'assemblée générale annuelle et le rôle du comité exécutif – version amendée*, ainsi que la *Politique complémentaire pour le calcul des heures de formation continue obligatoire*;
- la formation d'un comité d'enquête *ad hoc*, conformément à l'article 62.1 du *Code des professions*;
- l'approbation de poursuites pénales, en vertu des articles 36 et 188 du *Code des professions*, pour usurpation de titre;
- l'adoption du projet d'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC);
- l'approbation des listes de nouveaux stages, des évaluations, des nouveaux membres, des nouveaux auditeurs et auditrices, des maîtres de stage pour les membres auditeurs et auditrices sous programme d'encadrement ainsi que des membres ayant complété leur programme d'encadrement;

- l'acheminement, à l'Office des professions, de deux projets de règlement pour adoption, à savoir : le projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice des comptables généraux accrédités du Québec* ainsi que de sa version anglaise *Regulation respecting the conditions applicable to the use*

of the title of auditor et le projet de *Règlement sur la délivrance du permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.*

Membres du Conseil d'administration 2010-2011

En vertu des nouvelles normes de gouvernance de l'Ordre concernant la constitution du Conseil d'administration et du *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*, le territoire est divisé en trois régions soit Montréal, l'Est du Québec et l'Ouest du Québec.

Nom	Région	Date d'entrée en fonction
Président (élu par les administrateurs)		
Marco Pilon, FCGA	Ouest	11 juin 2010
Administrateurs élus		
Éric Audet, CGA	Montréal	17 décembre 2005
Pierre Bellemare, CGA	Montréal	26 janvier 2008
Yves Bergeron, CGA auditeur	Est	13 septembre 2008
Suzanne Chiricota, FCGA	Est	22 octobre 2008
Guy Deslandes, CGA	Ouest	26 janvier 2008
Yan Lehoux, CGA	Ouest	10 juin 2010
Hélène Kay, CGA auditrice	Montréal	6 juin 2009
Yvon Lallier, FCGA auditeur	Est	18 juin 2005
Sylvie Larouche, CGA auditrice	Est	18 octobre 2009
Sylvain Moreau, FCGA	Montréal	16 juin 2007
Stephan Robitaille, CGA	Montréal	7 juin 2008
Membres nommés par l'Office des professions		
Marie-Claire Chaurest, CISEP		10 juin 2006
Jacques Carl Morin		6 juin 2009
Germain Trottier, Ph. D, t. s.		16 juin 2007
Danielle Trudeau		7 juin 2008
Démissions au cours de l'exercice 2010-2011 – Administrateurs élus		
Denis Riendeau, FCGA	Ouest	13 août 2004
Madalena Menezes, CGA	Montréal	6 juin 2009

Conformément aux nouvelles règles de gouvernance adoptées en janvier 2010, le mandat du comité exécutif est d'assumer les rôles et responsabilités du comité des ressources humaines et du comité du code de conduite. Il agit comme organe décisionnel du Conseil d'administration lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'agir ou de se réunir rapidement afin de procéder à la ratification de certaines résolutions et ce, dans les limites de la politique de délégation de pouvoirs adoptée par le Conseil d'administration. Il procède également à l'approbation de diverses listes et à la réalisation de divers mandats confiés par le Conseil d'administration.

Le comité exécutif est constitué de cinq membres. Par vote, les administrateurs élus au Conseil d'administration désignent, parmi eux, trois des membres. Les administrateurs nommés par l'Office des professions en choisissent un parmi eux. Enfin, le président du Conseil est membre d'office. Le comité exécutif est assisté dans son mandat par la présidente-directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres du comité exécutif se sont réunis à sept reprises. Au cours de quatre rencontres ordinaires et de trois rencontres extraordinaires, outre le fait de se prononcer sur de nombreux dossiers afin d'acheminer leurs recommandations au Conseil d'administration, ils ont adopté plusieurs résolutions portant notamment sur les sujets suivants :

- approbation des listes des nouveaux membres, des CGA auditeurs et CGA auditrices, des réinscriptions au Tableau de l'Ordre, des demandes de renouvellement de permis, des dispenses de formation continue et des congés de cotisation;
- approbation des nouveaux stages et des évaluations;
- approbation des radiations pour non-paiement de cotisation ou non-paiement de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle;

- approbation de la liste des cours de formation continue pour la saison 2010-2011;
- adoption de la liste des inspecteurs dans le cadre du mandat d'inspection professionnelle de l'Ordre ;
- approbation des candidatures dans les diverses catégories pour la remise de prix honorifiques qui a eu lieu le 11 juin 2010 lors du Gala Reconnaissance;
- adoption d'une tarification réduite des coûts de formation pour les membres qui ont le statut de cotisation « retraité à temps partiel ».

Membres du comité exécutif 2010-2011

Président du Conseil	Marco Pilon, FCGA
Vice-président et trésorier	Sylvain Moreau, FCGA
Deuxième vice-président	Stephan Robitaille, CGA
Administrateur élu	Hélène Kay, CGA auditrice
Administrateur nommé par l'Office des professions	Germain Trottier, Ph.D., t.s.

La reconnaissance de l'équivalence des diplômes, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'exercice 2010-2011, 142 demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplômes délivrés par un établissement situé hors du Québec ont été reçues. De ce nombre, 62 concernaient des candidats à l'exercice de la profession. Toutes les demandes ont été acceptées, sauf une.

De plus, trois demandes de reconnaissance d'équivalence de formation ont été reçues. La totalité de ces demandes concernait des candidats à l'exercice de la profession. Toutes les demandes ont été acceptées.

Afin de faciliter la reconnaissance d'équivalence de diplômes, des ententes de réciprocité ont été signées, au fil des ans, avec divers organismes dans le monde. Cependant, il est important de noter que les dossiers de demande d'équivalence de diplôme sont analysés sur une base individuelle. L'examen de ces dossiers ne se limite pas aux pays faisant l'objet d'une entente.

Toutes les demandes, peu importe leur provenance, sont étudiées, analysées et font l'objet d'une recommandation, s'il y a lieu, menant à l'achèvement de la formation dans le but d'obtenir le titre de CGA.

Permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Ordre a reçu cinq demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la *Charte de langue française*. Elles ont été acceptées et ont donné lieu à la délivrance ou, selon le cas, au renouvellement de permis temporaires d'une durée d'un an.

Aucune demande de permis restrictif temporaire ou spécial ni aucune demande en vertu des articles 41, 42,1 et 42,2 du *Code des professions* n'a été reçue.

Permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2010-2011, 398 demandes de permis d'exercice de la profession de CGA ont été reçues et acceptées. De ce nombre, 354 étaient fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis. Quarante étaient fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec. Enfin, trois demandes étaient fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation et une sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*, survenue le 17 décembre 2009, l'Ordre délivre un permis de comptabilité publique au membre qui en fait la demande et qui respecte les exigences définies par ledit règlement. Au cours de l'exercice 2010-2011, 292 demandes de permis de comptabilité publique ont été reçues. De ce nombre, une seule a été refusée.

Tableau des membres et renseignements généraux

À la fin de l'exercice 2010-2011, l'Ordre des CGA du Québec comptait 8 494 membres, soit une augmentation de 2,4 % comparativement à l'année précédente; 48,8 % étaient des hommes et 51,2 % des femmes. Au cours de l'année, l'Ordre n'a enregistré aucune suspension ou révocation de permis.

Parmi les autres caractéristiques distinguant ces membres, notons que :

- 11 détenaient un permis temporaire et aucun ne détenait de permis restrictif, de permis restrictif temporaire ou de permis spécial;
- 69 exerçaient leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée et 257 dans une société par actions;
- Aucun n'était inscrit au Tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercice.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période par région administrative

01	Bas-Saint-Laurent	98
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	164
03	Capitale nationale	865
04	Mauricie	160
05	Estrie	171
06	Montréal	2 248
07	Outaouais	749
08	Abitibi-Témiscamingue	154
09	Côte-Nord	38
10	Nord-du-Québec	8
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21
12	Chaudière-Appalaches	216
13	Laval	767
14	Lanaudière	382
15	Laurentides	556
16	Montréal	1 631
17	Centre-du-Québec	149
99	Hors du Québec	117
Total		8 494

Mouvement des effectifs

Description	2010
Permis délivrés, réguliers (premières inscriptions au Tableau)	397
Radiations pour non-paiement de cotisation	126
Radiations pour non-paiement de l'assurance responsabilité	0

Membres inscrits au Tableau selon le sexe

Hommes	4 149
Femmes	4 345
Total	8 494

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2011 et montant de la cotisation annuelle

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre	Cotisation
Membres réguliers	5 508	786,43 \$
Régulier – pratique privée – temps complet	1 037	1068,97 \$
Régulier – pratique privée – salarié	858	1068,97 \$
Régulier – pratique privée – temps partiel	283	1068,97 \$
Retraités	694	22,95 \$
Invalidité permanente	27	0,00 \$
Membre à vie – général	59	0,00 \$
Membre à vie – pratique privée – temps complet	23	282,54 \$
Membre à vie – salarié	1	282,54 \$
Membre à vie – pratique privée – temps partiel	4	282,54 \$
Total	8 494	

Garantie contre la responsabilité professionnelle

L'Ordre doit, en vertu du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*, s'assurer que le membre qui exerce sa profession en pratique privée, pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre, d'une société de membres ou d'une organisation distincte, à temps plein ou à temps partiel, adhère au contrat collectif d'assurance-responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre.

Les membres qui n'exercent pas en pratique privée ne sont pas assujettis à cette obligation réglementaire.

Pour l'exercice 2010-2011, 2 049 membres exerçant en pratique privée ont adhéré au contrat collectif d'assurance-responsabilité souscrit par l'Ordre.

Répartition des membres exerçant seuls en pratique privée, inscrits à la fin de la période et montant prévu de la couverture d'assurance

Type de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la couverture d'assurance	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance-responsabilité – couverture de base	2 026	1 million \$	3 millions \$

De plus, parmi ces membres en pratique privée, certains exercent en société et doivent maintenir une couverture d'assurance contre la responsabilité professionnelle pour leur cabinet.

Répartition des membres exerçant en société en pratique privée, inscrits à la fin de la période et montant prévu de la couverture d'assurance

Type de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la couverture d'assurance	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance-responsabilité (membre seul)	121	500 000 \$	500 000 \$
Assurance-responsabilité (plus d'un membre dans la société)	495	1 million \$	1 million \$

Le bureau du syndic de l'Ordre a pour mandat de recevoir les dénonciations formulées à l'égard des membres et de faire enquête afin de déterminer si les membres concernés ont commis une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie de l'Ordre* ou à toute autre disposition qui régit la pratique de la profession. S'il y a infraction, le syndic dépose une plainte au conseil de discipline.

Le syndic et les syndics adjoints sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce dernier doit prendre les mesures nécessaires afin de préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le bureau du syndic a traité 320 demandes d'enquêtes et d'informations, soit une augmentation de 201,3 % comparativement à l'année précédente. Ces demandes se répartissent comme suit :

	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010
Enquêtes en cours au début de l'exercice	35	30
Nouvelles demandes d'enquêtes et de conciliation d'honoraires	92	49
Demandes d'informations et dossiers ne concernant pas un membre	193	80
Dossiers traités	320	159
Statut des dossiers au 31 mars		
Dossiers fermés	274	124
Enquêtes en cours	46	35
	320	159

Au total, 127 membres de l'Ordre sont concernés par les demandes d'enquête reçues au cours de l'exercice financier.

Les 274 dossiers fermés sont répartis de la façon suivante :

- 2 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation d'honoraires;
- 7 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation de litige selon les dispositions de l'article 123.6 du *Code des professions*;
- 3 dossiers ont fait l'objet d'une plainte au conseil de discipline;
- 185 dossiers n'étaient pas des plaintes comme telles, mais étaient relatifs à des demandes d'informations, ou ne concernaient pas un membre de l'Ordre;
- 69 dossiers d'enquête n'ont pas nécessité de déposer une plainte;
- 8 dossiers étaient relatifs à une usurpation de titre ou d'identité.

Syndic :
André Drainville, CGA

Syndics adjoints :
Sylvie Dagenais, CGA
Gérald Gratton, CGA

Dans les 46 dossiers en cours à la fin de l'exercice financier, les enquêtes se poursuivent pour 41 dossiers, 4 sont en traitement au conseil de discipline et un dossier est au comité de révision des plaintes.

Exercice illégal et usurpation de titre

En vertu de l'article 189 du *Code des professions*, un ordre professionnel peut intenter une poursuite pénale pour usurpation d'un titre réservé à ses membres. De plus, depuis l'avènement du permis de comptabilité publique, l'Ordre peut également poursuivre des individus pour l'exercice illégal de la comptabilité publique.

Au cours de l'année 2010-2011, 8 plaintes ont été déposées. Parmi ces plaintes :

- Un dossier est fermé pour absence de preuve ;
- 3 constats d'infraction ont été signifiés ;
- 3 dossiers sont toujours sous enquête au 31 mars 2011.

Notons qu'aucun de ces constats d'infraction ne concerne l'exercice illégal de la comptabilité publique.

Fonds d'indemnisation

L'Ordre possède un fonds d'indemnisation réservé au remboursement des sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds est constitué en vertu de l'article 89 du *Code des professions* et du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec*.

Les sommes maximales susceptibles d'être versées sont de 40 000 \$ par événement et de 60 000 \$ pour l'ensemble des réclamations concernant un membre en particulier.

Au cours de l'année 2010-2011, aucune réclamation nouvelle n'a été présentée au fonds d'indemnisation. Toutefois, une réclamation reçue en 2009-2010, concernant un membre et pour un montant total de 40 000 \$, était toujours en traitement.

Formation continue obligatoire

Les membres de l'Ordre, sauf s'il y a dispense en vertu du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités du Québec*, doivent accumuler au moins 60 heures de formation continue par période de référence de trois ans. Les activités de formation doivent être liées à la pratique professionnelle du CGA.

Les CGA détenteurs d'un permis de comptabilité publique, sauf s'il y a dispense en vertu du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique*, sont tenus d'accumuler 60 heures supplémentaires de formation continue par période de référence de 3 ans, dont un minimum de 20 heures par année de référence. Les 60 heures doivent porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique.

Sauf certaines exceptions, l'Ordre n'impose pas d'activités obligatoires de formation. Chaque année, un « catalogue » d'activités facultatives est offert à l'ensemble des CGA.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres ont eu accès à un choix de 73 activités de formation, dont certaines offertes en lignes par le biais du site Campus CGA. Le nombre total d'inscriptions à ces activités s'élève à 6 692.

L'Ordre en étant à la deuxième année de la présente période de référence de trois ans, aucune sanction pour manquement au *Règlement sur la formation continue* n'a été imposée.

De même, aucune sanction n'a été imposée dans le cadre du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique*.

Rapport des comités

Président : Claude Francoeur, CGA

Membres :

Germain Trottier, Ph.D., t.s

Sylvain Moreau, FCGA

Membres nommés par la CRÉPUQ :

Charles H. Cho

Vacant

Membre nommé par le ministère de
l'Éducation, du Loisir et du Sport :

Antoine Goutier

Président : Ghislain Lafrance, CGA

Secrétaire : Alain Borduas, CGA

Membres :

Sylvie Choronzey, CGA auditrice

Christian Chouinard, CGA auditeur

Guyline Laporte, CGA auditrice

Yvan St-Onge, CGA auditeur

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif dont le mandat est d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des CGA.

Le comité de la formation est constitué d'au moins cinq membres. Deux sont désignés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), un par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au moins deux sont nommés par le conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité n'a tenu aucune rencontre, car il n'y a eu aucune proposition de modification à la formation CGA.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À ce titre, il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients.

L'inspection professionnelle étant au cœur de la protection du public, l'Ordre accorde une grande importance à son programme d'inspection et à sa mise en application. Le cycle normal d'inspection est de douze mois à compter de la date d'ouverture d'un cabinet et de trois ans par la suite. Un cabinet peut cependant être inspecté plus d'une fois au cours d'un même cycle.

L'inspection est effectuée selon des procédures strictes et avec des outils permettant d'évaluer le respect des normes professionnelles en vigueur, l'application des normes d'indépendance ainsi que le respect des normes générales de

contrôle de la qualité. L'évaluation s'effectue par l'examen d'un certain nombre de dossiers.

Les dossiers examinés portent sur les missions d'audit, d'examen et de compilation. L'inspecteur évalue le respect des normes professionnelles au chapitre de la présentation des états financiers, de l'application et de l'étendue des procédés d'examen ou d'audit utilisés, de la fiscalité et de la documentation pertinente comprise dans les différents dossiers de l'expert-comptable.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. Les inspecteurs ont effectué 231 visites d'inspection, dont 7 auprès d'experts-comptables CGA travaillant à temps partiel. Au cours de ces visites, 368 membres (associés, praticiens seuls et employés) ont été inspectés. Chacune de ces visites d'inspection débute par la révision d'un questionnaire rempli au préalable par le membre inspecté.

Aucune inspection portant sur la compétence n'a été réalisée par le comité d'inspection professionnelle. Deux inspections ont été réalisées à la suite d'une information provenant du syndic.

Aucun membre inspecté ne s'est vu imposer un stage de perfectionnement ou des cours de perfectionnement avec ou sans limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

Président nommé par le gouvernement :

M^e Pierre Linteau

Secrétaire : Ann McCraw

Membres :

Serge Beauregard, FCGA

Alain Breault, CGA

Ginette Fortin, FCGA

Marcel Godbout-Lavoie, FCGA

Louise Harvey, CGA auditrice

Michel Ladouceur, CGA auditeur

Louis LeBrun, FCGA

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un CGA pour une infraction au *Code des professions* ou à toute autre disposition qui régit la profession.

Au cours de l'exercice 2010-2011, sept plaintes ont été déposées au greffe du conseil de discipline. Cinq de ces plaintes ont été entendues au cours de l'exercice 2010-2011; les deux autres seront entendues au cours de l'exercice 2011-2012.

Lors de sa première rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant dix-sept chefs d'infraction, à savoir :

- un chef pour avoir entravé le travail du syndic;
- un chef pour avoir pratiqué depuis plusieurs années sans en avoir informé l'Ordre;
- quatorze chefs pour avoir contrevenu au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*;
- un chef pour un cabinet non conforme.

L'intimé a été déclaré coupable et condamné, au total, à une période de radiation temporaire d'un mois et à des amendes totalisant 9 200 \$, en plus de recevoir une réprimande.

Lors de sa deuxième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant un seul chef d'infraction, à savoir :

- avoir contrevenu à l'article 4.01.01 e) du *Code de déontologie* en ayant été reconnu coupable d'une infraction à la Loi sur la distribution des produits financiers et à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

L'intimé a été déclaré coupable et condamné à une amende de 1 000 \$.

Lors de sa troisième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité d'une plainte comptant un seul chef d'infraction, à savoir :

- avoir entravé le travail du syndic.

L'intimé a été déclaré coupable. Les représentations sur sanction seront entendues au cours de l'exercice 2011-2012.

Lors de sa quatrième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité d'une plainte comptant un seul chef d'infraction, à savoir :

- avoir entravé le travail du syndic.

L'intimé a été déclaré coupable. Les représentations sur sanction seront également entendues au cours de l'exercice 2011-2012.

Lors de sa cinquième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant cinq chefs d'infraction. Trois de ces chefs d'infraction ayant été retirés, deux ont été retenus, à savoir :

- deux chefs pour avoir contrevenu au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*.

L'intimé a été déclaré coupable et condamné à une amende totale de 2 000 \$.

La secrétaire du conseil a reçu deux autres plaintes émanant du bureau du syndic :

- Une plainte à l'effet qu'un membre aurait exercé sa profession sans en aviser l'Ordre et aurait contrevenu au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*;
- Une plainte à l'effet qu'un membre aurait été impliqué dans une fraude fiscale importante et aurait entravé le travail du syndic.

Ces plaintes seront entendues au cours de l'exercice 2011-2012.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le conseil de discipline n'a fait aucune recommandation au Conseil d'administration. Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Président et secrétaire :
Pierre Monty, CGA auditeur

Membres :
Isabelle Archambault, CGA
Marie-Claire Chaurest
Roger Hachey, FCGA auditeur
Micheline Hébert, CGA auditrice

Comité de révision des plaintes

Le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a requis du syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Le comité est formé de cinq membres désignés par le Conseil d'administration, dont un administrateur nommé par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2010-2011, deux demandes d'avis ont été soumises au comité de révision.

Membres :
Charles-Aimé Bureau, CGA auditeur
Louise Harvey, CGA auditrice
Michel Labbé, FCGA

Conseil d'arbitrage

Le conseil d'arbitrage a pour mandat d'entendre toute personne respectant les délais prescrits au *Code des professions* et désirant se prévaloir de la procédure d'arbitrage des comptes à l'égard des honoraires demandés par un CGA pour les services rendus dans l'exercice de sa profession.

Par ailleurs, les démarches de conciliation sont soumises au bureau du syndic.

Au cours de l'exercice 2010-2011, trois demandes de conciliation d'honoraires et deux demandes de conciliation de litige ont été présentées, dont une s'est conclue par une entente.

Rapport des autres comités assurant la protection du public

Président : Luc Léger, FCGA

Membres :

Serge Beauregard, FCGA

Christophe Hervier, FCGA

Louis LeBrun, FCGA

Kevin Paul Parent, CGA

Danièle Pérusse, FCGA

Rénald Vigneault, FCGA

Comité d'admission

Le comité d'admission fait les recommandations requises au comité exécutif en matière d'admission, d'examens, de délivrance de permis d'exercice, de délivrance de permis d'auditeur, de reconnaissance d'équivalence de formation ou de diplôme. Au besoin, il achemine au comité exécutif toute autre recommandation qu'il juge appropriée.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité a tenu quatorze réunions pendant lesquelles il a procédé à l'approbation des nouvelles demandes de permis d'exercice. Il a également analysé les demandes de permis de comptabilité publique. Il a acheminé les recommandations découlant de ses travaux au comité exécutif.

Le comité a approuvé trois demandes de reconnaissance de formation ainsi que 65 demandes de reconnaissance d'expérience antérieure. Le comité a aussi étudié et approuvé les stages soumis par les candidats, en plus d'examiner leurs évaluations.

Comité des requêtes

Le mandat du comité des requêtes est d'analyser les demandes des candidats ou des membres qui se croient lésés par l'application des règlements relatifs au programme d'études, aux examens, aux délais accordés selon leur date d'admission à l'Ordre ou pour tout autre motif.

Lors du dernier exercice, le comité s'est réuni neuf fois. La totalité des requêtes soumises visaient à obtenir une prolongation du délai accordé.

Présidente : Ginette Fortin, FCGA

Membres :

Monique Giroux, CGA

Stéphane Labbé, CGA

Président : Yvon Lallier, FCGA auditeur

Membres :

Yves Bergeron, CGA auditeur

Martin Boucher, CGA auditeur

Sylvain Moreau, FCGA

Sandra Santos, CGA auditrice

Comité de vérification

Le mandat du comité de vérification est d'évaluer les pratiques comptables et les normes de contrôle interne en vigueur à l'Ordre. Il analyse et assure le suivi des recommandations du vérificateur et évalue la fidélité des informations contenues aux états financiers. Il approuve également tout excédent des honoraires du vérificateur apparaissant à l'entente de services acceptée par le Conseil d'administration, et ce, avant l'engagement de quelque somme excédentaire que ce soit. Enfin, le comité établit l'étendue et le calendrier de la mission de vérification des dossiers de l'Ordre et en étudie les résultats.

À la suite d'une modification adoptée au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de vérification sera désormais constitué majoritairement de membres du Conseil d'administration de l'Ordre, dont le vice-président, qui est membre d'office. Le président de l'Ordre est membre invité mais non-votant.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de vérification a tenu deux réunions. Les membres ont eu l'occasion de rencontrer le vérificateur en présence des membres de la direction.

Les membres du comité ont étudié les états financiers de l'Ordre. Ils ont aussi recommandé de confier le mandat d'audit des états financiers à une nouvelle firme pour l'exercice 2010-2011. Ce mandat, d'une durée d'une année, a été confié au cabinet de comptables généraux accrédités Riccio Cormier inc.

Le comité a approuvé le plan d'audit présenté par le nouvel auditeur de l'Ordre. Il s'est également assuré que les états financiers contenus dans ce rapport annuel sont conformes aux exigences édictées par les règlements de l'Office des professions du Québec.

Président : Georges Smith, FCGA

Membres :

Pierre Bellemare, CGA

Hélène Kay, CGA auditrice

Caroline Lemieux CGA

Stephan Robitaille, CGA

Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques a pour mandat de recenser et d'évaluer les risques qu'encourent l'Ordre, ses administrateurs, les membres qui siègent aux différents comités et les employés. Il évalue les moyens à prendre pour faire face à ces risques et achemine au Conseil d'administration ses recommandations à cet effet. Enfin, il assure un suivi de l'application et de la conformité des politiques, règlements et obligations légales de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité a poursuivi une réflexion afin de doter l'Ordre d'une politique de gestion des risques. À la fin de cette année de transition, conformément aux nouvelles règles de gouvernance de l'Ordre, le mandat du comité sera désormais assumé par le comité exécutif.

Président : Claude Francoeur, CGA

Membres :

Sylvie Berthelot, CGA

Diane Bigras, FCGA

Émilio Boulianne, FCGA

Sylvain Moreau, FCGA

Martine Pagé, CGA

Germain Trottier, Ph.D., t.s.

Comité des programmes professionnels

Créé en vertu du *Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis* et du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance du permis*, le comité des programmes professionnels étudie toutes les questions liées aux programmes professionnels relevant de l'application desdits règlements. Il analyse le contenu des cours dispensés par les universités et s'assure qu'ils correspondent au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Il s'assure que le programme d'études et les services offerts coïncident avec les objectifs du Conseil d'administration. Enfin, il encadre et alimente le programme de formation continue offert par l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles les membres ont été informés des derniers développements dans le dossier de la comptabilité publique. De plus, les membres ont statué sur un échéancier de terminaison pour l'offre des examens et du Programme d'agrément professionnel en performance financière, qui s'adressent aux candidats régis par l'ancien cheminement. Les membres du comité ont aussi entrepris une révision complète du processus d'évaluation du stage d'expérience pratique.

Président : Sylvain Moreau, FCGA

Membres :

Marco Pilon, FCGA

Éric Audet, CGA

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a été créé au mois de juin 2010. Son mandat est de concevoir les outils nécessaires afin d'apprécier le rendement du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que la contribution des administrateurs. Il fait rapport au Conseil d'administration de la démarche d'évaluation du rendement et de ses principales conclusions. Le comité achemine également des recommandations quant à la nomination des administrateurs au Comité exécutif, notamment au poste de deuxième vice-président.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, les membres du comité de gouvernance se sont réunis à deux reprises. Les travaux ont porté sur l'élaboration d'un questionnaire qui sera soumis aux membres du Conseil d'administration dans le cadre du processus d'appréciation et d'évaluation du rendement.

L'Ordre remercie sincèrement tous ses membres qui, par leur participation aux travaux des comités, des groupes de travail et des conseils de section, contribuent au développement de la profession et au rayonnement du titre de CGA et de ceux de CGA auditeur et CGA auditrice. Leur disponibilité et leur dévouement nous permettent d'augmenter notre expertise collective et de tendre vers la réalisation de notre mission première : assurer la protection du public, notamment en lui offrant des services qui se distinguent par leur très haute qualité.

Comité sur la fiscalité

Président : André Boulais, CGA auditeur

Membres :

Donald Aubut, CGA
André Chagnon, CGA
Michel Ducharme, CGA
Daniel Gosselin, CGA
Bruno Lacasse, CGA
Michel Lefebvre, CGA
Jean-François Thuot, CGA

Comité des membres en pratique

Présidente : Sylvie Choronzey, CGA auditrice

Membres :

Diane Boily, CGA auditrice
Julie Chouinard, CGA
Lyne Gélinas, CGA auditrice
Matthieu Gingras, CGA auditeur
Mario Lafond, FCGA auditeur
Angélique Malo, CGA
Pierre Monty, CGA auditeur

Comité des membres en entreprise

Président : Christophe Hervier, FCGA

Membres :

Manon Decelles, CGA
Stéphane Kelly, CGA
Johanne Maltais, CGA
Evada Nosistel, CGA
Jean-Nil Rioux, CGA

Comité des membres des secteurs public et parapublic

Président : Denis Aubé, FCGA

Membres :

Suzanne Chiricota, FCGA
Yves Gagnon, FCGA
Sylvie Gaudreau, CGA
Réjean Langlais, CGA
Alain Lesieur, CGA
Diane Robillard, CGA

Sous-comité, Affaires municipales

Responsable : Yves Gagnon, FCGA

Membres :

Mario Boulianne, CGA
Lucie Chrétien, CGA
Luc Filiatreault, CGA
Michel-François Poulette, CGA
Diane Robillard, CGA

Groupe de travail sur la remise des permis 2010

Président : Roger Hachey, FCGA auditeur

Membres :

Isabelle Archambault, CGA
Johanne Bourassa, CGA
Guy Deslandes, CGA
Sonia-Stéphanie Rivest, CGA

Groupe de travail des présidents de section

Président : Sylvain Moreau, FCGA

Membres :

Richard Cyrenne, CGA,	Abitibi-Témiscamingue
Jean-Jacques Landry, CGA	Bas St-Laurent/Gaspésie/ Côte Nord
Hélène Turcotte, CGA	Beauce/Amiante/Etchemins
Réjean Galvin, CGA	Estrie
Johanne Leduc, CGA	Lanaudière
Serge Massé, CGA	Laurentides
Alain Breault, CGA	Laval
Anne Villeneuve, CGA	Mauricie/Centre-du-Québec
France Choinière, CGA	Montérégie
Rosalba Monti, CGA	Montréal
François Pion, CGA	Outaouais
Johanne Massicotte, CGA	Québec
Dominique Rivard, CGA auditrice	Saguenay/Lac St-Jean

Chef du protocole

Denis Aubé, FCGA

Membres des conseils de section

Abitibi-Témiscamingue

Président :	Richard Cyrenne, CGA
Vice-président :	Christian Chouinard, CGA auditeur
Secrétaire :	Julie Chouinard, CGA
Trésorier :	Martin Simard, CGA
Administrateurs :	Danielle Ferron, CGA Michel Higgins, CGA Yvan Martineau, CGA auditeur Germain Rouleau, CGA Michel Trahan, CGA

Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Côte-Nord

Président :	Jean-Jacques Landry, CGA
Vice-présidents :	Marius Doiron, CGA auditeur Dan Thériault, CGA
Secrétaire :	Martin Lefrançois, CGA
Trésorier :	Christian Viens, CGA
Administrateurs :	Simon Gauthier, CGA Réjean Landry, CGA Jeannot Lévesque, CGA Line Lévesque, CGA

Beauce / Amiante / Etchemins

Présidente :	Hélène Turcotte, CGA
Vice-président :	Ghislain Turcotte, CGA
Secrétaire :	Daniel Bisson, CGA
Trésorière :	Meggy Nadeau, CGA
Administrateurs :	Jessie Grondin, CGA Sylvio Poulin, CGA

Estrie

Président : Réjean Galvin, CGA
 Vice-présidente : Danielle Morissette, CGA
 Trésorier : André Roy, CGA
 Secrétaire : Guillaume Patry, CGA
 Administrateurs : Michel Fortin, CGA auditeur
 Patrice Fournier, CGA
 Louise Gagné, CGA
 Karine Pelletier, CGA
 Raymond Villeneuve,
 CGA auditeur

Lanaudière

Présidente : Johanne Leduc, CGA
 Vice-président : Stéphane Benoît, CGA
 Secrétaire : Laurent Harvey,
 CGA auditeur
 Trésorier : Marcel Godbout-Lavoie, FCGA
 Administrateurs : Pierre Forget, CGA auditeur
 Chantal L'Heureux, CGA
 Jules Mayrand, CGA

Laurentides

Président : Serge Massé, CGA
 Premier vice-président : Mario Blanchard, CGA
 Deuxième vice-président : Linda Lavigueur, CGA
 Secrétaire : Johanne Bourassa, CGA
 Trésorier : Pierre J. Gagnon, CGA
 Administrateurs : Élane Clément, CGA
 Martin Dumoulin, CGA
 Roger Hachey,
 FCGA auditeur
 Rémi Imbeault, CGA

Laval

Président : Alain Breault, CGA
 Vice-président : François Lavallée, CGA
 Secrétaire : Johanne Maltais, CGA
 Trésorier : Pierre Dallaire, CGA
 Administrateurs : Kapriel Arapyan, CGA
 Alain Daoust, CGA auditeur
 Michel Pelletier, CGA
 Observateurs : Nicole Fiset, CGA
 Michel Labbé, FCGA

Mauricie / Centre-du-Québec

Présidente : Anne Villeneuve, CGA
 Vice-président : Patrick Bruneau,
 CGA auditeur
 Secrétaire : Anne-Catherine Perreault,
 CGA
 Trésorier : Josée Tellier, CGA
 Administrateurs : Caroline Cinq-Mars, CGA
 Mathieu Houde, CGA
 Yan Montplaisir, CGA
 Membre étudiant : Annie Bouvette

Montérégie

Présidente : France Choinière, CGA
 Vice-président : Rodrigue Côté,
 CGA auditeur
 Secrétaire : Lynda De Grandpré,
 CGA auditrice
 Trésorière : Élisabeth Vaillancourt, CGA
 Administrateurs : Angélique Bouchard, CGA
 Michel Ladouceur,
 CGA auditeur
 Marc Leblond, CGA
 André Morin, CGA
 Francys Robidoux, CGA
 Camille Tardif, CGA

Montréal

Présidente : Rosalba Monti, CGA
Vice-président : Lekbir Safouani, CGA
Secrétaire : Valérie Cecchini, CGA
Trésorier : Julian Vishnevski, CGA
Administrateurs : Jovite Brousseau, CGA
Eric Lefebvre, CGA
Michel Massicotte, CGA
Marc Rousseau, CGA
Mélanie Roy, CGA
Marie-Chantal Vallée, CGA

Outaouais

Président : François Pion, CGA
Vice-président : Martin Tremblay, CGA
Secrétaire : Béatrice Dion, CGA
Trésorière : Azra Hadziahmetovic, CGA
Administrateurs : Pierre Bédard, CGA
Denise Charlebois, CGA
Pascal Gagnon, CGA
Manon Gingras, CGA
Karine Roxburgh, CGA

Québec

Présidente : Johanne Massicotte, CGA
Première vice-présidente : Bonnie Comisso, CGA
Deuxième vice-présidente : Marie-Claude Bernard, CGA
Secrétaire : Christine Tremblay, CGA
Trésorière : Isabelle Paquet, CGA
Administrateurs : Johanne Dupuis, CGA
Annie Martineau, CGA
Line Nault, CGA
Johannie Sylvain, CGA
Annie Tremblay, CGA

Saguenay / Lac-Saint-Jean

Présidente : Dominique Rivard, CGA
Vice-présidente : Jessica Lemay, CGA
Secrétaire : Suzanne Desbiens, CGA
Trésorière : Geneviève Larouche, CGA
Administrateurs : Donald Aubut, CGA
Chantale Harvey,
CGA auditrice
Anne Larouche,
CGA auditrice
Lyne Ménard, CGA
Gérard Paquet,
FCGA auditeur
Johanne Quirion, CGA

Personnel de l'Ordre au 31 mars 2011

Direction générale

Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice générale

Clarence Ruth Bekono
Coordonnatrice des projets spéciaux

Chantal Laberge
Adjointe exécutive de la présidente-directrice générale

Micheline Houle
Agente à la réception

Administration

Denise Rainville, CGA
Directrice, Finances et administration

Israël Narcisse
Comptable

Jacinthe Tétreault
Commis-comptable

Joël Tremblay
Magasinier

Louise Côté, CRHA
Directrice, Ressources humaines et Technologies de l'information

Martin Séguin
Conseiller principal en technologie de l'information

Louis Deslauriers
Technicien au support informatique

Protection du public

M^e Mario C. Dusseault, avocat
Vice-président, Protection du public et services juridiques

M^e Farrah Auguste
Avocate

Cassandra Stephen
Paralégale

Marko Coulombe, CIA
Directeur, Inspection et pratique professionnelles

Geneviève Lacouline
Technicienne à la gestion des dossiers des membres
[Inspection et pratique professionnelles]

Ann McCraw
Coordonnatrice aux greffes et aux services aux membres

William Rodriguez
Technicienne à la gestion des dossiers des membres
[Tableau de l'Ordre – Inscription – Assurance responsabilité]

Aliona Bancila
Technicienne à la gestion des dossiers des membres
[Formation continue obligatoire – pratique professionnelle]

Karine Gagnon
Soutien administratif aux membres

Affaires publiques et Communications

Marlène Casciaro
Vice-présidente, Affaires publiques et Communications

Carole Marcil
Directrice aux communications

Jean-Frédéric Clément
Conseiller en communication et développement de
partenariats

Francis Bégin
Conseiller en communication et développement de
partenariats

Marc André Saint-Laurent
Designer graphique – Webmestre

Jade Boudreault-Dazé
Agente en communication et événements

Formation et perfectionnement professionnel

Danielle Michaud, CGA, MBA
Vice-présidente, Formation et Perfectionnement professionnel

Sandra Lacroix, CGA, M. Fisc.
Directrice à la formation

Nadia Faure
Conseillère, développement de la profession

Marie-Ève Lebel
Adjointe administrative

Formation - Services aux candidats

Marilyn Fiorilli
Agente principale, Service de première ligne

Yolaine Deslauriers
Conseillère, Stages et permis

Molika Naty Heng
Analyste à la formation

Sandra Jacquemin
Conseillère, Admission et Examens

Joanne Gloutney
Conseillère, Admission et Examens

Lyne Corno-Beaudry
Agente administrative

Lucia Gattola
Agente administrative

Gilda Iannacci
Agente administrative

Perfectionnement professionnel

Manon Daneau
Coordonnatrice

Martine Samoisette
Technicienne

Alexandre Cormier
Agent

États financiers au 31 mars 2011

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints et de toutes informations contenues dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

L'Ordre maintient un système de contrôle interne destiné à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la protection des biens et à la fiabilité de l'information.

Les états financiers ci-joints ont été audités par l'auditeur indépendant élu à l'assemblée générale annuelle.

Relativement à ces états financiers, le Conseil exerce sa responsabilité surtout par l'entremise de son comité de vérification qui se réunit périodiquement avec la direction, de même qu'avec l'auditeur indépendant qui peuvent à leur gré rencontrer le comité de vérification pour discuter de questions touchant l'audit, l'évaluation du contrôle interne et l'information financière.



Marco Pilon, FCGA
Président du Conseil



Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice générale

Le 10 juin 2011

Aux membres de l'Ordre des comptables généraux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers

afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Autre point

Les états financiers de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 30 avril 2010.



CGA auditeur permis numéro 9050905
Comptables généraux accrédités

Montréal, le 10 juin 2011

État de la situation financière au 31 mars 2011

	Fonds					2011	2010
	Administration	Indemnisation	Assurance responsabilité	Défense en matière de déontologie	Défense, protection et promotion des droits des CGA		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF COURT TERME							
Encaisse	892 221	122 556	30 403	4 287	-	1 049 467	1 080 166
Placements temporaires de moins de 90 jours (note 3)	4 038 714	-	-	-	-	4 038 714	5 755 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 930 935	122 556	30 403	4 287	-	5 088 181	6 835 166
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	1 879 094	-	-	-	-	1 879 094	1 621 821
Créances et effets à recevoir (note 4)	146 020	2 297	18 194	1 020	-	167 531	91 988
Frais payés d'avance	151 934	-	-	-	-	151 934	118 833
	7 107 983	124 853	48 597	5 307	-	7 286 740	8 667 808
PLACEMENTS (note 5)	2 350 509	100 000	564 630	45 000	-	3 060 139	347 665
IMMOBILISATIONS (note 6)	348 513	-	-	-	-	348 513	364 521
	9 807 005	224 853	613 227	50 307	-	10 695 392	9 379 994
PASSIF COURT TERME							
Fournisseurs et charges à payer (note 7)	4 641 010	40 000	-	-	-	4 681 010	3 483 406
Produits reportés (note 8)	3 131 274	-	-	-	-	3 131 274	3 031 794
	7 772 284	40 000	-	-	-	7 812 284	6 515 200
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations	348 513	-	-	-	-	348 513	364 521
Affectations d'origine interne	-	184 853	613 227	50 307	-	848 387	1 006 728
Non grevés d'affectations	1 686 208	-	-	-	-	1 686 208	1 493 545
	2 034 721	184 853	613 227	50 307	-	2 883 108	2 864 794
	9 807 005	224 853	613 227	50 307	-	10 695 392	9 379 994

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Marco Pilon, FCGA
Président du Conseil


Sylvain Moreau, FCGA
Premier vice-président

État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds						2011	2010 Redressé
	Administration		Indemnisation	Assurance responsabilité	Défense en matière de déontologie	Défense, protection et promotion des droits des CGA		
	Investis en Immobilisations	Non grevés d'affectations						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	364 521	1 442 926	222 008	646 423	49 027	89 270	2 814 175	3 185 830
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 14)	-	50 619	-	-	-	-	50 619	-
Solde redressé	364 521	1 493 545	222 008	646 423	49 027	89 270	2 864 794	3 185 830
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(421 849)	509 234	(37 155)	(33 196)	1 280	-	18 314	(321 036)
Transfert de solde de fonds	-	89 270	-	-	-	(89 270)	-	-
Acquisition d'immobilisations	405 841	(405 841)	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	348 513	1 686 208	184 853	613 227	50 307	-	2 883 108	2 864 794

État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds					2011	2010 Redressé
	Administration	Indemnisation	Assurance responsabilité	Défense en matière de déontologie	Défense, protection et promotion des droits des CGA		
PRODUITS	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cotisations	3 449 641	-	-	-	-	3 449 641	3 211 220
Reconnaissance de formation et délivrance de permis	1 498 851	-	-	-	-	1 498 851	1 435 944
Inspection professionnelle	149 640	-	-	-	-	149 640	125 355
Formation continue	1 846 818	-	-	-	-	1 846 818	1 801 731
Revenus de placements	104 753	3 843	21 697	1 730	-	132 023	90 124
Gain non réalisé sur les placements	-	-	-	-	-	-	50 619
Autres revenus	409 050	-	-	-	-	409 050	512 108
	7 458 753	3 843	21 697	1 730	-	7 486 023	7 227 101
CHARGES							
Administration (annexe A)	1 849 392	-	-	-	-	1 849 392	1 890 432
Encadrement de la profession (annexe B)	568 439	-	-	-	-	568 439	496 184
Direction et affaires externes (annexe C)	380 275	-	-	-	-	380 275	722 349
Développement et services professionnels (annexe D)	2 068 450	-	-	-	-	2 068 450	1 979 836
Reconnaissance de formation et délivrance de permis (annexe E)	1 131 121	-	-	-	-	1 131 121	1 191 918
Communications (annexe F)	1 337 544	-	-	-	-	1 337 544	1 216 949
Prime d'assurance	-	-	49 260	-	-	49 260	50 469
Règlement d'indemnisation	-	40 000	-	-	-	40 000	-
Perte non réalisée sur les placements	36 147	998	5 633	450	-	43 228	-
	7 371 368	40 998	54 893	450	-	7 467 709	7 548 137
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	87 385	(37 155)	(33 196)	1 280	-	18 314	(321 036)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 Redressé \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	18 314	(321 036)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	170 383	240 806
Perte due à la dépréciation d'immobilisations	251 466	85 116
Perte (gain) non réalisé sur les placements	43 228	(50 619)
	483 391	(45 733)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances et effets à recevoir	(75 543)	(6 948)
Frais payés d'avance	(33 101)	97 853
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 197 604	182 864
Produits reportés	99 480	313 511
	1 671 831	541 547
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	11 320 437	252 656
Acquisition de placements	(14 333 412)	-
Acquisition d'immobilisations	(405 841)	(232 031)
	(3 418 816)	20 625
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 746 985)	562 172
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 835 166	6 272 994
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE LA FIN	5 088 181	6 835 166

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec est constitué en vertu du Code des professions, L.R.Q., C.26. Il a pour mission d'assurer la protection du public et l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis de comptable général accrédité et de comptabilité publique, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, l'Ordre et ses membres utilisent les services de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada. Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada « PCGR ».

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément au Code des professions.

Le fonds d'assurance-responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance-responsabilité professionnelle. En vertu du contrat d'assurance, l'Ordre a pris l'engagement de subventionner partiellement les primes à même les sommes cumulées du fonds.

Le fonds de défense en matière de déontologie est destiné à venir en aide à un membre lorsqu'il subit un préjudice, qui entraîne des frais à la suite d'une suspension ou d'une perte d'emploi, relié à son refus d'enfreindre l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le Code de déontologie.

Le fonds de défense, de protection et de promotion des droits des CGA provient de la cotisation perçue des membres lors de l'exercice 2002-2003. Ces sommes sont destinées spécifiquement à la défense, la protection et la promotion des droits des CGA. Compte tenu de l'obtention des pleins droits en 2009, ce fonds a été dissous au cours de l'exercice 2010-2011 et les activités reliées à la comptabilité publique ont été imputées au fonds d'administration.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les chiffres réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations provenant des membres, des candidats et des candidates sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées à l'état de la situation financière à titre de produits reportés. Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le membre, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Plusieurs activités de l'Ordre sont accomplies à l'aide de bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

VENTILATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation, aux centres de coûts suivants: inspection professionnelle, services aux membres, formation continue obligatoire, reconnaissance de formation et délivrance de permis et communication. Le solde non réparti des charges d'administration est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous le poste frais d'occupation

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes suivantes :

	Méthode	Périodes
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Développement informatique	Linéaire	4 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre a choisi d'appliquer les chapitres 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers - présentation », du Manuel de l'ICCA, en remplacement du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

En conformité avec le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués initialement à leur juste valeur. Par la suite, ils sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances et effets à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif
Placements	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif

Les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Conseil des normes comptables (CNC)

Le Conseil des normes comptables a publié le sommaire des modifications « Partie III.1 » qui officialise les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Cette modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012. L'Ordre évalue actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

3- PLACEMENTS À COURT TERME

	Juste valeur	2011 Coût	Juste valeur	2010 Coût
	\$	\$	\$	\$
Placements temporaires de moins de 90 jours	4 038 714	4 038 714	5 755 000	5 755 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 879 094	1 894 827	1 621 821	1 589 335
	5 917 808	5 933 541	7 376 821	7 344 335

Les placements à court terme sont composés d'obligations et de fonds monétaires dont les échéances sont inférieures à 12 mois dont le rendement varie entre 2 % et 5.81 %.

4- CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2011	2010
	\$	\$
Clients	95 869	68 332
Intérêts courus	71 662	23 656
	167 531	91 988

5- PLACEMENTS

	Juste valeur	2011 Coût	Juste valeur	2010 Coût
	\$	\$	\$	\$
Obligations échéant entre octobre 2012 et décembre 2015 dont le rendement varie entre 3,1 % et 6 %.	3 060 139	3 087 634	347 665	329 532

6- IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	374 052	244 736	129 316	40 997
Développement informatique	727 142	642 200	84 942	186 454
Équipement informatique	325 036	247 829	77 207	103 307
Améliorations locatives	144 029	86 981	57 048	33 763
	1 570 259	1 221 746	348 513	364 521

Au cours de l'exercice, la direction a procédé à une dépréciation de ses immobilisations pour un montant total de 251 466 \$. Les actifs reliés au développement de logiciel informatique lesquels sont inclus dans le poste Développement informatique ont subi une dépréciation de 212 370 \$ en raison de la mise en place de nouvelles applications. Les actifs reliés au Mobilier de bureau et aux Améliorations locatives ont subi une dépréciation de 39 096 \$ en raison du réaménagement du siège social. La perte de valeur est de 251 466 \$ et est comptabilisée au poste Perte due à la dépréciation d'immobilisations présenté dans les renseignements complémentaires.

7- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 411 150	626 444
Dû à l'association nationale	2 345 362	2 164 416
Salaires et avantages sociaux	384 673	236 525
Taxes à la consommation	539 825	456 021
	4 681 010	3 483 406

8- PRODUITS REPORTÉS

	2011	2010
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance	2 862 582	2 561 618
Formation continue et autres	268 692	470 176
	3 131 274	3 031 794

9- GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. L'objectif de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital est d'assurer la continuité de sa mission qui est de garantir la protection du public et le professionnalisme des CGA et de promouvoir leur rayonnement. L'Ordre gère sa structure de capital et y apporte des modifications en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont approuvés par le Conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre est maintenu à un niveau adéquat qui lui permette de s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations.

10- OPÉRATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE

	2011	2010
	\$	\$
Au cours de l'exercice, l'Ordre, à titre de mandataire, a perçu et versé à son association nationale les sommes suivantes, exclues des résultats:		
Cotisations des membres	2 014 286	1 988 212
Cotisations des candidats et étudiants	164 206	91 566
Inscription des candidats et étudiants	16 025	14 500
Droits et révisions d'examen	328 547	261 389
Vente de publications	183 267	161 080
Émission de permis	28 585	26 250
	2 734 916	2 542 997

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail se terminant le 31 août 2020, pour la location de ses locaux. Le solde de l'engagement au 31 mars 2011 s'élève à 3 057 254 \$ (1 500 199 \$ en 2010). Le bail prévoit un droit de résiliation des paiements de loyers qui peut être exercé par l'Ordre à compter du 31 juillet 2016 moyennant une somme de 105 800 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochaines périodes, excluant les taxes à la consommation se présentent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	Suivantes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Locaux	313 703	313 703	313 703	313 703	317 139	1 485 303	3 057 254

L'Ordre a conclu un partenariat de recherche en informatique financière stratégique - CGA dont l'échéance est en mars 2012. Le solde de l'engagement au 31 mars 2011 s'élève à 30 000 \$ (70 000\$ en 2010).

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification dans la gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et par conséquent il ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est réduit car l'Ordre fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Créances

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

En ce qui a trait aux obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent à en diminuer le risque.

Autre risque de prix

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt).

13- ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, l'Ordre est impliqué dans une poursuite. Même si l'issue de ce dossier ne peut être prévue avec certitude, l'Ordre estime que son dénouement n'aura pas de répercussion significative sur sa situation financière.

14- REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, la direction a décidé de comptabiliser ses placements dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Cette modification a été appliquée rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés. À l'état de la situation financière, le solde des Placements réalisables au cours du prochain exercice a été augmenté de 32 486 \$ et le solde des placements à long terme a été augmenté de 18 133 \$. Le poste Gain non matérialisé à l'état des résultats a été augmenté de 50 619 \$.

Renseignements complémentaires - Fonds d'administration
Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE A- ADMINISTRATION		
Ressources humaines	1 015 497	1 098 275
Frais de déplacement, colloques, congrès et représentation	67 604	74 732
Frais de bureau	67 848	119 600
Frais d'occupation	147 697	138 561
Équipements et logiciels	110 877	109 548
Frais généraux	18 020	23 794
Perte due à la dépréciation d'immobilisations	251 466	85 116
Amortissement des immobilisations	170 383	240 806
	1 849 392	1 890 432
ANNEXE B- ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Syndic	100 912	73 943
Discipline	39 542	45 203
Inspection professionnelle:		
Frais directs	413 053	363 459
Quote-part des frais d'administration	14 932	13 579
	568 439	496 184
ANNEXE C- DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES		
Comité exécutif et Conseil d'administration	206 581	285 940
Stratégie et affaires externes	173 694	150 470
	380 275	436 410

	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE D- DÉVELOPPEMENT ET SERVICES PROFESSIONNELS		
Services aux membres:		
Frais directs	563 291	341 746
Quote-part des frais d'administration	36 295	136 826
Formation continue obligatoire:		
Frais directs	1 071 417	925 874
Quote-part des frais d'administration	51 227	100 685
Événements	346 220	474 705
	2 068 450	1 979 836
ANNEXE E- RECONNAISSANCE DE FORMATION ET DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Ressources humaines	552 162	564 294
Comité de la formation	3 439	8 007
Formation et examen	358 464	320 983
Promotion auprès de la relève	165 829	251 231
Quote-part des frais d'administration	51 227	47 403
	1 131 121	1 191 918
ANNEXE F- COMMUNICATIONS		
Ressources humaines	496 156	388 817
Publicité et promotion	649 420	591 596
Publications	143 956	192 467
Quote-part des frais d'administration	48 012	44 069
	1 337 544	1 216 949

Rapport annuel 2010-2011 de l'Ordre des CGA du Québec



500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) Canada H2Y 2W2

www.cga-quebec.org

